

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01432 Numéro SIREN : 503 055 436 Nom ou dénomination : AM RETAIL

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt 8454

8454

SARL AM RETAIL
ALLEE DE STOCKHOLM
ZONE D'ACTIVITE DE SIGNES
83870 SIGNES
RCS TOULON B 503 055 436

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-huit,
Le 30 juin,
A huit heure trente,

La société AARON, SARL inscrite au RCS de Toulon sous le n° 439 224 544, représentée par son gérant Monsieur Michaël AZOULAY, associée unique de la société AM RETAIL, a été convoquée au siège social par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.
La société AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, régulièrement convoqué est absent et excusé.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus de la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et approbations de ces conventions.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

- Les statuts de la société,
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et le rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Le texte des résolutions soumises au vote.

PREMIERE DECISION

L'associé unique donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition pendant les 15 jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation et des documents nécessaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, l'approuve ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net déficitaire de 830 926 €.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Ami

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 830 926 € de la manière suivante :

- En report à nouveau - 830 926 €

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte de l'absence de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée par L. 223-19 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes comportent des dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts pour une somme de 2 910€.

Ils présentent également des charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS pour une somme de 504 €.

SIXIEME DECISION

L'associée unique constate l'absence de rémunération perçue par le gérant et l'associée unique.

SEPTIEME DECISION

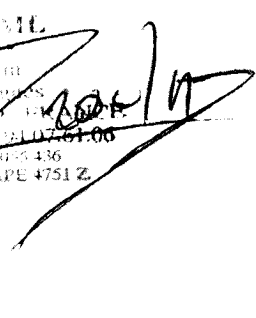
L'associé unique, après avoir constaté l'expiration de leurs mandats, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Cabinet Ernst and Young Audit pour 6 exercices, à savoir de l'exercice 2018 à l'exercice 2023 inclus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associée unique.

L'associée unique

SARL AARON représentée par M. Michaël AZOULAY


SARL AARON
Avenue de la République
83030 FLOU
Tél : 04 78 41 07 61
SIRET : 830 30 100 000 09 - APE 4751 Z

AM Retail

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tel. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

AM Retail

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société AM Retail,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AM Retail relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui fait état du changement de méthode comptable résultant de l'application au 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

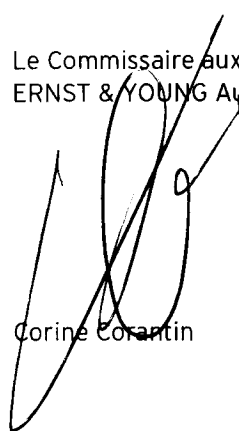
il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 30 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Corine Corantin

Désignation de l'entreprise : Société AM RETAIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ALLEE DE STOCKHOLM		83870 SIGNES	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 50305543600029		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail 2 230 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 7 483 993	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société AM RETAIL

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50.000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	2 064 697	2 044 865
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(830 926)	19 832
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 288 771	2 119 697
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	251 251	76 659
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	251 251	76 659
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 270 187	12 738 272
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 165 010	6 203 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 514 056	1 583 373
	Dettes fiscales et sociales	DY	992 906	922 903
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	36 887	20 242
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		2 868
	TOTAL (IV)	EC	25 979 046	21 470 748
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		39 248
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 519 068	23 706 352
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 245 077	12 368 807
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	6 237	734 886

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société AM RETAIL						Néant ☐ *
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	20 214 773	FB		FC	20 214 773	17 636 293
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	642 502	FH	156 421	FI	798 923
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 857 275	FK	156 421	FL	21 013 696	18 277 802
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	74 145	29 224	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	66 855	160 975	
	Autres produits (1) (11)				FQ	9 504	10 197	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 164 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 857 897	7 764 147
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	291 403	200 337
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 869 067	3 842 303
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	412 488	305 814
	Salaires et traitements*					FY	4 220 960	3 552 837
	Charges sociales (10)					FZ	1 152 831	971 486
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	916 733	852 172
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	717 827	156 456	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	46 670	14 830	
	Autres charges (12)				GE	29 382	28 661	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	21 515 257
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(351 058)	789 155
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	25 500	79 436
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	70 531	50 062
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	108 593	8 500
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	204 624	137 999
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	748 148	489 170
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	172 358	212 513
	Différences négatives de change					GS		9 301
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	920 505	710 983
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(715 881)	(572 984)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 066 939)	216 171

Désignation de l'entreprise : <u>Société AM RETAIL</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	35	1 159	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	30 184	29 573	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	30 219	30 732	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(30 219)	(30 732)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		37 880		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(266 232)	127 727		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	21 368 824	18 616 197	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	22 199 750	18 596 365	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(830 926)	19 832	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	56 693	92 647	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	5 926	5 219	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
charges sur opérations de gestion				35			
charges sur opérations en Capital				30 184			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 27 519 068 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 21 013 696 euros et dégageant une perte de 830 923 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Acquisition de 5 nouvelles boutiques :

- Toulon
- Deauville
- Paris Lonchamp
- Charonne
- Metz

Création de nouvelles filiales à l'étranger :

- AM Retail Suisse
- Am vintage Retail UK ltd

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (décret comptable du 29 novembre 1983) et celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 et ses modifications ultérieures.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice

précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des charges sociales, un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 269 866€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, de formation et de reconstitution du fonds de roulement.

Changements de méthodes comptables

La société applique pour la première fois le règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Cette modification constitue un changement de méthode comptable ayant notamment eu les incidences suivantes sur les comptes annuels de la société :

- Application obligatoire de la comptabilité de couverture dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée.

Ce changement consiste à reconnaître les effets de l'instrument de couverture de façon symétrique aux effets de l'instrument couvert et n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels de la société.

- Comptabilisation des positions ouvertes isolées correspondant aux opérations non qualifiées de couverture : comptabilisation des gains latents et des pertes latents au bilan et constitution d'une provision à caractère financier pour les pertes latentes.

- Présentation au compte de résultat des gains et pertes de change au même niveau de résultat (exploitation, financier et exceptionnel) que l'opération ayant généré ces écarts de change alors qu'au cours des exercices précédents, les gains et pertes de change étaient systématiquement enregistrés en résultat financier.

Ce changement de présentation a conduit à reconnaître des gains et pertes de change en résultat d'exploitation pour des montants respectifs de 0,45 euro et 3 437,78 euros au titre de l'exercice 2017. La présentation des écarts de change au compte de résultat de l'exercice 2016, présenté sous forme comparative au compte de résultat de l'exercice 2017, n'a pas été modifiée (maintien de la présentation de ces écarts de change en résultat financier).

- Détermination de la provision pour perte de change selon la position globale de change permettant de compenser les pertes de change latentes et les gains de change latents concernant des devises identiques et des échéances similaires.

Ce changement de modalités de détermination de la provision pour perte de change n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	8 150 128		2 076 120
Installations générales agencements aménagements des constructions	4 090 088		866 850
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 121 600		254 315
Immobilisations corporelles en cours			
Emballages récupérables et divers			
Avances et Acomptes			
Immobilisations corporelles	6 211 688		1 121 165
Autres participations	6 026 480		2 408 294
Prêts, autres immobilisations financières	387 280		88 986
Immobilisations financières	6 413 760	-	2 497 280
TOTAL GENERAL	20 775 576	-	5 694 565

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions	
Immobilisations incorporelles			10 226 248
Installations générales agencements aménagements des constructions		42 048	4 914 891
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		127 597	2 248 318
Immobilisations corporelles en cours			
Emballages récupérables et divers			
Avances et Acomptes			
Immobilisations corporelles	-	169 645	7 163 209
Autres participations		-	8 434 774
Prêts, autres immobilisations financières		-	476 266
Immobilisations financières	-	-	8 911 040
TOTAL GENERAL	0	169 645	26 300 497

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	56 461	2 117		58 578
Constructions sur sol propre	120 165	170 640	-	290 805
Installations générales agencements aménagements constr.	1 742 216	407 407	30 221	2 119 403
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 467 526	336 568	109 239	1 694 855
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 329 907	914 616	139 460	4 105 063
TOTAL GENERAL	3 386 368	916 733	139 460	4 163 641

Ventilation de l'exercice	des dotations	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		2 117				
Constructions sur sol propre		170 640				
Instal.générales agenc.aménag.constr.		407 407				
Matériel de bureau informatique mobilier		336 568				
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		914 616				
TOTAL GENERAL		916 733				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	24 992	46 670	10 162		61 500
Pertes de change	51 667	75 088	51 667		75 088
Autres prov pour risques et charges	0	114 663	0		114 663
TOTAL	76 659	236 421	61 829	0	251 251
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	437 503	558 396	-	-	995 899
Sur comptes autres créances	156 456	717 827	-	-	874 283
TOTAL	593 959	1 276 223	-	-	1 870 182
TOTAL GENERAL	670 618	1 512 644	61 829	-	2 121 433
Dont dotat° et rep. d'exploitat°		764 497	10 162		
Financières		748 148	51 667		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	7 007 727	7 007 727	
Autres immobilisations financières	476 266	476 266	
Autres créances clients	1 143 919	1 143 919	
Personnel et comptes rattachés	4 500	4 500	
Taxe sur la valeur ajoutée	107 131	107 131	
Groupe et associés	4 271 451	4 271 451	
Débiteurs divers	147 585	147 585	
Charges constatées d'avance	475 769	475 769	
TOTAL	13 634 347	13 634 347	

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11 339	11 339		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	15 258 848	3 524 879	10 329 120	1 404 849
Fournisseurs et comptes rattachés	2 514 056	2 514 056		
Personnel et comptes rattachés	273 058	273 058		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	480 398	480 398		
Taxe sur la valeur ajoutée	217 200	217 200		
Autres impôts taxes et assimilés	22 250	22 250		
Groupe et associés	7 165 010	7 165 010		
Autres dettes	36 887	36 887		
Produits constatés d'avances				
TOTAL	25 979 046	14 245 077	10 329 120	1 404 849
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 352 989			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 089 394			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts Sociales	10,0000	5 000			5 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/11)

Le fonds commercial est constitué des éléments incorporels qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparée au bilan. Ils concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité et de bénéfice de l'entreprise Il y a 20 fonds commerciaux au 31 décembre 2017.

Nature	Montants des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FdC - Tiquetonne	480 000			480 000	
FdC - Francs Bourgeois	1 000 000			1 000 000	
FdC - Neuilly	216 880			216 880	
FdC - VDT	600 000			600 000	
FdC - Bordeaux	430 000			430 000	
FdC - St Sulpice	580 000			580 000	
FdC - Toulouse	800 000			800 000	
FdC - Boulogne	590 000			590 000	
FdC - Passy	700 000			700 000	
FdC - Bègles	35 000			35 000	
FdC - Davso	700 000			700 000	
FdC - La Défense CC Les Temps	600 000			600 000	
FdC - Rue du Temple	800 000			800 000	
FdC - Dijon	150 000			150 000	
FdC - Annecy	160 000			160 000	
FdC - Saint germain en laye	250 000			250 000	
Fdc- Toulon	800 000			800 000	
Fdc - Deauville	700 000			700 000	
Fdc - Longchamp	250 000			250 000	
Fdc - Charonne	325 000			325 000	
Total	10 166 880			10 166 880	

Le droit au bail ou le fonds commercial peut faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation dans le cas où la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur la plus élevée de la valeur recouvrable (valeur d'expertise immobilière) ou de la valeur d'utilité (sur la base des flux de trésorerie actualisés générés par le fonds de commerce). Au 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'est à constater sur la base du test de dépréciation effectué.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur cout

d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 2 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en fonction des capitaux propres à la clôture de l'entité détenue. Si les capitaux propres de l'entité détenue sont inférieurs à la valeur des titres un test sur la valeur d'utilité est réalisé à partir des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée au bout d'un an, à hauteur de 100%.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° et PCG Art. 531-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Devises

(Code du Commerce Art. R 420-7 et 420-8°)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés	74 483
Créances clients et comptes rattachés	48 865
Autres créances	23 661
Disponibilités	-
Total	147 009

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 339
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 795
Dettes fiscales et sociales	546 721
Autres dettes	34 857
Total	778 713

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946/66 et 947/76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Ecart de conversion	75 088	-	75 088	1 206
Total	75 088	-	75 088	1 206

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écarts de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écarts de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Produits constatés d'avance	-
Charges constatées d'avance	475 769
Total	475 759

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Variation des capitaux propres

	31/12/2016	Affectation Résultat 2016	Résultat 2017	31/12/2017
Capital social	50 000			50 000
Réserve légale	5 000			5 000
report à nouveau	2 044 865	19 832		2 064 697
Résultat de l'exercice	19 832	- 19 832	- 830 926	- 830 926
Total Capitaux propres	2 119 697	-	- 830 926	1 288 771

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaire net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises France	20 214 773
Production vendue de services	798 923
Total	21 013 696

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	7	
Employés	152	
Total	159	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat
Résultat courant	- 1 066 939
+ Résultat exceptionnel (hors participation)	- 30 219
- Participation	-
Résultat comptable	- 1 097 158
Impôt	- 266 232
Résultat après impôt	- 830 926

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 254 euros.

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Transferts de charges

TRANSFERT DE CHARGES	86
TRANSFERT CHARGES ASSURANCES	14 802
TRANSFERT DE CHARGES financières	0
REMBOURSEMENT FRAIS FORMATION	41 805
	56 693

Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	0
	0
Charges exceptionnelles sur opération de gestion / Amendes	35
Charges exceptionnelles sur opération en capital / VNC	30 184
	30 219

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Dépôt de garantie AARON	2 831
Dépôt de garantie Tiquetonne	16 491
Dépôt de garantie Francs Bourgeois	14 636
Dépôt de garantie Neuilly	24 772
Dépôt de garantie Vieille du Temple	18 652
Dépôt de garantie saint Sulpice	7 130
Dépôt de garantie Toulouse	6 000
Dépôt de garantie Boulogne	6 334
Dépôt de garantie Marseille Davso	6 925
Dépôt de garantie Passy	22 939
Dépôt de garantie Bègles	18 889
Dépôt de garantie Beaugrenelle	44 372
Dépôt de garantie Les Terrasses du Port	36 690
Dépôt de garantie Clermont Ferrand	17 926
Dépôt de garantie La Défense CC les 4 Temps	75 304
Dépôt de garantie Rue du Temple	12 551
Dépôt de garantie Annecy	30 557
Dépôt de garantie Levallois-Perret	20 906
Dépôt de garantie St Germain en laye	6 000
dépôt de garantie Toulon	35 625
Dépôt de garantie Deauville	9 745
Dépôt de garantie Paris Longchamp	12 992
Dépôt de garantie Metz	17 500
Dépôt de garantie Charonne	10 500
Total	476 266

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Les hypothèses de calcul mentionnées dans la présente annexe sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.7%
 - Age moyen de départ à la retraite : 65ans
 - Taux charges sociales: 45%
 - Taux d'inflation: 2%
 - Taux de rotation du personnel: 25%
 - Méthode : Unités de crédit projetées option prospective
- Montant provision au 31/12/2017 115 421 €

Engagements hors bilan

Engagements donnés

Garantie sur caution trésorerie étranger CIC	1 010 997
Garantie de paiement de Loyer filiales	150 000
garantie / circulaire arkea	51 084
Nantissement de fonds de commerce *	92 981
Total	1 385 723

Engagements reçus

Cautionnement solidaire en garantie de crédit / AARON	10 150 670
Total	10 526 227

* Montants garantis à l'origine dans la limite de la créance restant due

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

Dénomination sociale	Siret	Forme	Capital	Siège social
AARON	439 224 544	SARL	150 000	Allée de Stockholm Parc Activités de Signes 83870 Signes

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	siège social		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres	
		SIREN				Brute	nette
Filiales Française détenues à + de 50 %							
AM RETAIL SUD	83270 Signes	514 155 191	5 000	3 229 943	95%	4 750	4 750
AM RETAIL RHONE ALPES	83270 Signes	518 206 081	10 000	588 997	51%	5 100	5 100
AM RETAIL OUTLET	83270 Signes	537 624 975	5 000	266 144	100%	5 000	5 000
Filiales étrangère détenues à + de 50 %							
AM RETAIL BELGIUM	Etterbeck Belgique		20 000	211 584	100%	20 000	20 000
AM RETAIL BV	Amsterdam Pays Bas		18 000	144 386	60%	65 594	65 594
AMV RETAIL ASIA HK LIMITED	Hong Kong		32 010	89 865	51%	15 135	15 135
AM RETAIL SPAIN	Madrid Espagne		3 010	243 950	100%	125 000	125 000
American Vintage retail LTD	Tel Aviv		240	132 878	51%	110	110
AM RETAIL Portugal	Lisbonne Portugal		1	8 706	100%	100	100
AM RETAIL GERMANY	Khel Allemagne		25 000	-795 886	100%	25 000	25 000
AM RETAIL Luxembourg	Luxembourg		12 500	-227 986	100%	12 500	12 500
AM RETAIL DANEMARK	København Ø Danemark		6 716	-71 534	100%	6 750	6 750
AM SWEDEN	Uppsala Suède		967 091	-881 782	100%	991 898	85 209
AM RETAIL ITALIA	Vérone Italie		10 000	20 405	100%	60 181	60 181
AMERICAN VINTAGE UK	London Royaume-Uni		1 127	-173 576	51%	719	719
AM RETAIL SINGAPORE	Singapore Singapour		124 813	-606 229	51%	69 298	0
AM RETAIL SUISSE	Genève, Suisse		17 091	-421 219	100%	18 382	0
AMERICAN VINTAGE SPAIN SL	Barcelona Espagne		3 000	-361 347	51%	1 530	0
AM VINTAGE RETAIL UK LTD	London Royaume-Uni		0	-87 305	100%	0	0

AM RETAIL
SARL au capital de 50 000€
RCS : 503 055 436
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Société	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffres affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
Filiales Française détenues à + de 50 %				
AM RETAIL SUD	0	7 270 378	750 720	0
AM RETAIL RHONE ALPES	6 105	925 603	133 628	25 500
AM RETAIL OUTLET	0	3 596 452	279 393	0
Filiales étrangère détenues à + de 50 %				
AM RETAIL BELGIUM	1 458 793	3 919 737	188 377	0
AM RETAIL BV	382 851	2 042 469	-40 817	0
AMV RETAIL ASIA HK LIMITED	68 817	1 414 554	122 322	0
AM RETAIL SPAIN	1 563 690	4 857 640	180 168	0
American Vintage LTD	10 246	1 023 401	9 620	0
AM RETAIL Portugal	107 825	435 360	23 561	0
AM RETAIL GERMANY	2 864 608	4 379 677	-333 827	0
AM RETAIL Luxembourg	381 418	694 584	-3 579	0
AM RETAIL DANEMARK	138 065	434 540	-12 521	0
AM SWEDEN	10 658	442 536	-543 413	0
AM RETAIL ITALIA	1 493 431	1 741 666	65 027	0
AM RETAIL UK	309 984	1 302 673	-71 204	0
AM RETAIL SINGAPORE	287 398	390 713	-195 072	0
AM RETAIL SUISSE	1 010 104	563 603	-362 516	0
AMERICAN VINTAGE SPAIN SL	308 213	807 822	-155 732	0
AM VINTAGE RETAIL UK LTD	338 432	28 780	-88 357	0